

## **RAPPORT FINAL**

### **REUNION A HAUT NIVEAU DES MINISTRES EN CHARGE DES RÉFUGIÉS DANS LA REGION DES GRANDS LACS**

Le 7 mars 2019, Munyonyo, Kampala, Ouganda

1. Conformément à la décision du neuvième mécanisme régional de suivi (MRS) de l'Accord Cadre pour la Paix, la Sécurité et la Coopération (PSC) pour la République démocratique du Congo (RDC) et la région, les Ministres en charge des réfugiés des États membres se sont réunis le 7 mars 2019 à Munyonyo, Kampala en Ouganda pour discuter de la situation des réfugiés dans la région des Grands Lacs et se mettre d'accord sur des initiatives essentielles pour faire avancer des solutions globales et durables.
2. Le Bureau de l'envoyé spécial du Secrétaire General des Nations Unies pour la Région des Grands Lacs (BESGL) et le Secrétariat exécutif de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) ont conjointement organisé cette réunion sous l'égide du Gouvernement de la République d'Ouganda.
3. Les ministres responsables des réfugiés, ou leurs représentants, des États membres suivants ont assisté à la réunion: l'Ouganda, l'Afrique du Sud, l'Angola, le Burundi, la République centrafricaine, la République du Congo, la RDC, le Kenya, le Rwanda, le Soudan, le Soudan du Sud, la Tanzanie et la Zambie.
4. La réunion a été ouverte par S.E. Yoweri Kaguta Museveni, Président de la République d'Ouganda en sa qualité de président actuel du MRS et a été co-présidé par l'Honorable Dr. Ruhakana Rugunda, Premier Ministre de la République d'Ouganda, M. Saïd Djinnit, Envoyé spécial du Secrétaire Général des Nations Unies pour la région des Grands Lacs et de M. Zachary Muburi-Muita, Secrétaire exécutif de la CIRGL. Egalement présents étaient M. Basile Ikouebe, représentant spécial de l'Union africaine (UA) et Chef du Bureau de Liaison de l'UA pour la région des Grands Lacs, des représentants du corps diplomatique, des responsables des organismes des Nations Unies et des organisations internationales et de la société civile.
5. Une réunion technique de deux jours du 5 au 6 mars 2019 avec des experts issus des États membres et des représentants de l'ONU, du corps diplomatique et de la société civile a précédé la réunion ministérielle.

6. À l'issue des délibérations, les ministres se sont convenus de ce qui suit:

### **La situation des réfugiés dans la région des Grands Lacs**

7. Avec près de 4,4 millions de réfugiés et de demandeurs d'asile déplacés de force, ont exprimé leur préoccupation sur la portée et l'ampleur de la crise des réfugiés dans la région des Grands Lacs. Ont reconnu l'impact démesuré de ces déplacements sur les femmes et les enfants et ont réitéré la centralité de la protection avec une attention particulière aux groupes vulnérables.

8. Ont félicité les gouvernements et les peuples de la région d'accueillir généreusement les réfugiés.

9. Ont fait appel aux partenaires nationaux, régionaux et internationaux à assurer un financement adéquat, y compris des montants appropriés et des mécanismes de décaissement rapide, pour répondre aux besoins non satisfaits en matière humanitaire et de développement et à soutenir la mise en œuvre de solutions durables.

10. Ont reconnu que des niveaux élevés des déplacements forcés combiné avec une présence prolongée des réfugiés dans la région peuvent être une source de tension au sein des communautés et entre les pays voisins. Ont également reconnu que la présence de réfugiés peut constituer des opportunités de développement local avec des avantages pour les populations de réfugiés et les communautés d'accueil.

11. Se sont convenus de l'urgence de s'attaquer aux facteurs et causes profondes à l'origine des déplacements forcés dans la région, y compris, entre autres, la violence, les conflits armés, les violations des droits de l'homme, les catastrophes naturelles et la dégradation de l'environnement.

12. Ont salué l'alternance pacifique du pouvoir en RDC, les accords revitalisés pour la résolution du conflit au Soudan du sud et l'accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, qui apportent de nouvelles perspectives pour la paix et la stabilité dans la région. Ont appelé à leur pleine mise en œuvre tout en lançant un appel à la communauté internationale pour son soutien à cette fin.

13. Ont accueilli le thème de l'UA de 2019 intitulé 'L'année des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées : œuvrer pour des solutions durables contre le déplacement forcé en Afrique' et se sont engagés à mettre en œuvre les décisions prises par les Chefs d'Etats et des Gouvernements lors de la 32ième Séance Ordinaire de l'Assemblée de l'UA.

14. Se sont engagés à promouvoir une gestion efficace et effective des ressources et à prévenir la corruption et la fraude dans la mise en œuvre des programmes visant les réfugiés et les communautés d'accueil conformément au thème de l'AU de 2018 intitulé «Gagner la lutte contre

la corruption : Une piste durable pour la transformation de l’Afrique » et le Pacte mondial sur les réfugiés.

15. Ont exhorté les États Membres à domestiquer et à mettre en œuvre les protocoles de la CIRGL, y compris le Protocol sur les droits de propriété des rapatriés.

### **Des solutions globales et durables**

16. Ont recommandé une mise en œuvre des solutions durables pour les réfugiés, soit par leur rapatriement volontaire, sûr et en dignité, leur réinstallation dans des pays tiers, leur intégration locale dans des pays d’accueil respectifs ou par le biais d’autres solutions locales. Ont convenu que cela nécessite un plus grand engagement politique, une coopération régionale et internationale renforcée et un partage des responsabilités. Ceci en conformité au droit international relatif aux réfugiés, notamment la Convention de l’UA régissant les aspects spécifiques des problèmes de réfugiés en Afrique (1969) et autres lois et politiques nationales pertinentes.

17. Ont souligné la nécessité de consulter avec les réfugiés pour faire en sorte que les solutions durables recherchées soient de nature inclusive et volontaire.

18. Ont salué l’affirmation faite en décembre 2018 par l’Assemblée générale des Nations Unies du Pacte mondial pour les réfugiés sur base de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants (2016) et de son cadre global de réponse pour les réfugiés (CRRF) visant à renforcer la mise en œuvre de réponses globales. Ont pris acte du prochain Forum mondial sur les réfugiés, prévu pour décembre 2019, comme occasion opportune pour faire progresser la protection et les solutions pour les réfugiés.

19. Ont félicité le Kenya, le Rwanda, l’Ouganda et la Zambie pour avoir adopté le CRRF et pour leurs politiques et programmes prospectifs en matière d’inclusion et d’intégration des réfugiés et a encouragé les autres pays, en mesure de le faire, à faire de même.

20. Ont souligné que le retour volontaire demeure la solution préférée dans la majorité des situations de réfugiés. A cet égard, ont salué les efforts en cours et les nouveaux engagements pris pour créer des commissions tripartites avec le soutien du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR). Se sont engagés à respecter le caractère volontaire de ces retours et à investir dans des efforts à long terme pour assurer la réintégration durable et digne des rapatriés en tenant compte de leurs besoins et de ceux des communautés dans lesquelles ils retournent.

21. Ont encouragé les États Membres à renforcer leur coopération dans la recherche des options de réinstallation dans la région afin d’atténuer la pression sur les pays accueillant un grand nombre de réfugiés, conformément à la Convention de l’OUA régissant les problèmes spécifiques

aux réfugiés (art.2). Ont appelé à une plus grande réinstallation et au partage des responsabilités internationales dans l'esprit du Pacte mondial sur les réfugiés. Ont encouragé les pays de réinstallation traditionnels à envisager d'augmenter leurs allocations annuelles de réinstallation.

22. Ont reconnu que de nombreux cas de réfugiés prolongés, tels que définis par le HCR, pourraient ne jamais être en mesure de retourner dans leur pays d'origine ou d'être réinstallés. A noté en outre que de nombreux réfugiés sont nés dans des pays d'accueil. Ont reconnu que, dans ces cas, l'intégration locale est une alternative viable, si associée à un soutien financier et à des investissements. Se sont félicités des mesures concrètes prises par les États Membres dans la région des Grands Lacs pour permettre l'intégration locale et ont encouragé les autres États Membres à envisager et à poursuivre des efforts similaires.

23. Ont souligné qu'une intégration locale réussie exige des dispositions légales en matière de séjour, la liberté de circulation des réfugiés sur le territoire national conformément aux lois des pays d'accueil, et l'inclusion des réfugiés dans les services et systèmes nationaux tels que l'éducation, les soins de santé, les services de protection sociale, la police de proximité et la gestion des terres.

24. Reconnaissant que l'inclusion socio-économique des réfugiés ne présuppose pas mais peut contribuer à l'intégration locale en tant que solution durable, ont recommandé l'élaboration et le financement, avec l'appui des partenaires, de plans d'inclusion socio-économique locaux bénéficiant aux communautés de réfugiés et d'accueil dans la réalisation des objectifs de développement durable et du programme 2063 de l'UA. Ont souligné que l'inclusion socio-économique doit aller de pair avec des efforts visant à promouvoir la coexistence pacifique des deux communautés et avec des actions visant à prévenir et à lutter contre la dégradation de l'environnement dans les zones d'accueil des réfugiés.

25. Ont reconnu le nombre croissant de réfugiés urbains et ont souligné qu'une attention particulière et des investissements plus importants, notamment par le biais de la participation du secteur privé, sont nécessaires pour les stratégies d'intégration locales dans ces régions. Ont également reconnu le défi de l'intégration locale dans les zones rurales reculées, qui nécessite des mesures spécifiques.

26. Ont encouragé les États membres, qui sont prêts et capables, de faciliter, avec l'appui de leurs partenaires, la naturalisation des réfugiés en tant que solution durable. A cet égard, ont salué la naturalisation des réfugiés burundais par la Tanzanie et ont reconnu les efforts similaires déployés par d'autres pays de la région des Grands Lacs. Ont appelé les partenaires de développement internationaux à étendre leur soutien afin de permettre une intégration locale durable.

27. Ont reconnu que l'accès à une documentation d'identité légale, en particulier l'enregistrement des naissances, était essentiel pour prévenir et réduire les cas d'apatridie, conformément à la Déclaration de la CIRGL-Brazzaville sur l'éradication de l'apatridie.

28. Ont salué le Secrétariat exécutif de la CIRGL pour l'initiative «Personnes déplacées et communautés d'accueil dans la région des Grands Lacs» et a invité les États membres à soutenir pleinement ce projet. Ont appelé à utiliser ce projet comme un outil collaboratif supplémentaire précieux pour donner suite aux engagements pris lors de cette réunion.

### **Vers une stratégie régionale en faveur des réfugiés**

29. Ont salué le Secrétariat de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) pour les progrès réalisés dans l'élaboration d'une politique régionale de gestion des réfugiés et des bonnes pratiques développées par l'IGAD et d'autres partenaires sur les solutions concernant les réfugiés. Ont recommandé que la CIRGL élabore une stratégie régionale pour des solutions durables dans la région des Grands Lacs et un plan d'action pour mettre en œuvre cette stratégie.

### **Remerciements**

30. Ont manifesté leur reconnaissance à S.E. Yoweri Kaguta MUSEVENI et le Gouvernement de l'Ouganda pour son hospitalité dans l'organisation de la réunion ministérielle à haut niveau sur les Réfugiés dans la région des Grands Lacs.

31. Ont remercié les États membres et tous les participants pour leurs contributions et le HCR pour son soutien constant aux États membres.

32. Ont adressé des remerciements au Bureau de l'envoyé spécial du Secrétaire General des Nations Unies pour la région des Grands Lacs, la CIRGL et les partenaires internationaux pour leur soutien à la réunion.

Fin.